

## Fiche Repères

# SE PROTÉGER EFFICACEMENT PENDANT L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES. UNE ÉTAPE ESSENTIELLE POUR LA SÉCURITÉ !

## 1. LES BÉNÉFICES D'UNE PROTECTION ADAPTÉE ET DÉDIÉE AUX CHANTIERS PHYTOSANITAIRES.



+ de sécurité



+ de confort de travail



+ pratique

Pour une protection efficace durant le chantier, vous aurez besoin :

- D'une **combinaison dédiée** certifiée (EPI vestimentaire), selon la norme EN ISO 27065
- D'un **tablier de protection chimique**
- De **gants en nitrile** (EN374)
- De **lunettes de protection** ou d'un **écran facial**

- Pour les produits sous forme de poudre mouillable (WP), les produits portant le pictogramme ou les mentions de danger H335\* et H336\* : un **masque de protection des voies respiratoires** est obligatoire.

D'une manière générale, vos mains représentent environ 5% de la surface de votre épiderme mais 60% des risques de contamination ou d'accident !

## 2. AVANT D'ENTAMER LE CHANTIER :

Dans quel ordre enfiler ces différents équipements pour vous garantir efficacité et protection optimales ?



Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon



Enfiler les gants en nitrile (EN374)



Enfiler la combinaison dédiée à l'utilisation des phytos



Mettre les bottes sous les jambes de la combinaison



Enfiler le tablier de protection chimique



Mettre les lunettes de protection ou l'écran facial



Si nécessaire, s'équiper du masque respiratoire

Pour en savoir plus, consultez notre site [www.agro.bASF.fr/](http://www.agro.bASF.fr/) rubrique Pratiques responsables / Protection des utilisateurs / Choisir son équipement de protection, ou flashez le code ci-contre.

BASF recommande les combinaisons Cepovett Phyto Confort et Phyto Protect.



# 3. AU FIL DU CHANTIER :

Une fois que vous êtes ÉQUIPÉ(E) et PROTÉGÉ(E), vous pouvez procéder à la préparation et au remplissage en SÉCURITÉ !

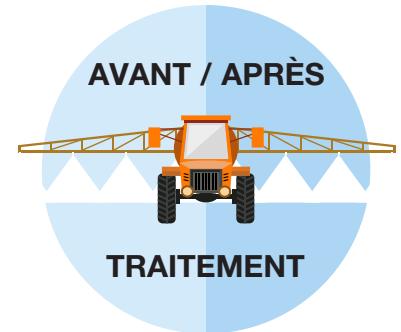
1

**Après le remplissage du pulvérisateur** et avant d'aller appliquer le traitement phytosanitaire, l'opérateur devra, tout en gardant ses gants :

- Retirer le tablier,
- Enlever les protections oculaire et respiratoire <sup>(1)</sup>,
- Laver ses gants à l'eau et au savon <sup>(2)</sup>, tout en les portant, puis les enlever et les mettre à sécher,
- Se laver les mains avant de monter dans la cabine du tracteur

(1) Dans le cas où le tracteur ne serait pas équipé d'une cabine fermée, l'opérateur devra conserver lunettes ou écran facial et masque respiratoire.

(2) Après avoir rincé les bidons utilisés.



2

**Après le traitement** et dès son retour, l'opérateur devra :

- Remettre les gants de protection en nitrile (propres),
- Remettre le tablier de protection chimique,
- Remettre les lunettes ou l'écran facial, pour pouvoir procéder au nettoyage de son pulvérisateur

À LA FIN DU CHANTIER



3

**Après le nettoyage du pulvérisateur** et tout en gardant ses gants, l'opérateur devra :

- Enlever le masque et les lunettes / écran facial
- Retirer le tablier de protection et le laver au jet avant de le mettre à sécher,
- Enlever la combinaison, la ranger dans un compartiment d'armoire dédié à cet usage <sup>(3)</sup>,
- Laver les gants à l'eau et au savon tout en les portant,
- Enlever les gants et les mettre à sécher,
- Se nettoyer les mains au savon

3) Sauf si la combinaison a été accidentellement souillée par des projections de produit(s) phytosanitaire(s).

Dans ce cas et selon l'ampleur de la souillure, la combinaison sera jetée ou immédiatement lavée en machine sans autre vêtement ou linge divers.



## ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS :

Pour chaque élément composant vos Équipements de Protection Individuelle, il est indispensable de consulter la notice qui les accompagne et d'en suivre les recommandations d'entretien, de stockage et de remplacement.

Ainsi, la combinaison devra être régulièrement lavée en machine dans les conditions précisées sur la notice du fabricant ou revendeur, ou bien sur l'étiquette cousue à l'intérieur. Après le nombre d'utilisations ou de lavages indiqués dans la notice, il sera nécessaire de la jeter et de la remplacer.

Il en va de même pour le tablier de protection qui, au fil des utilisations et des rinçages, se fragilisera et devra être jeté et remplacé pour vous garantir toujours un excellent niveau de protection.



Tous les équipements de protection individuels non textiles peuvent d'ores et déjà être collectés et recyclés. Grâce aux nouvelles certifications, il est envisageable que les combinaisons et tabliers puissent être collectés également. Restez informés !



\* Signification des phrases H : H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges.



BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Septembre 2019. Réf. 554CIEE0819R